

Arrêté n° DS 24-01-2025-03 portant délégation de signature
Nicolas BOISTAY, *DGS-Adjoint en charge du pilotage des ressources et de l'environnement institutionnel*
Anne-Laure JOUTEUX, *directrice des ressources humaines et de la relation sociale*
Catherine MACHARD, *directrice des affaires financières*

La présidente de l'université de Poitiers

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;

Définition :

La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le délégataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le délégataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.

La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le délégataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :

Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers

Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le délégataire principal :

Nicolas BOISTAY

Conformément à l'arrêté en date du 27 juillet 2022 portant nomination de Nicolas BOISTAY en qualité de directeur général des services adjoint de l'université de Poitiers, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le(s) délégataire(s) secondaire(s) :

Anne-Laure JOUTEUX

Conformément à l'acte en date du 9 février 2023 portant nomination de Anne-Laure JOUTEUX en qualité de directrice des ressources humaines et de la relation sociale.

Et

Catherine MACHARD

Conformément à l'acte d'affectation en date du 21 juillet 2003 de Catherine MACHARD au poste de directrice des affaires financières, à compter du 1^{er} septembre 2003.

Arrête

Article 1 : Missions

Sous l'autorité directe du directeur général des services, le directeur général des services adjoint, contribue dans son domaine de compétences à la gestion de l'établissement, et conseille et assiste l'équipe de direction.

Il contribue à la définition des stratégies et des politiques de l'établissement relevant de son domaine. Il est responsable du pilotage et de la coordination pour leur mise en œuvre opérationnelle au sein de l'établissement.

Par délégation du directeur général des services, il dirige les services administratifs, financiers et techniques qui lui sont confiés, coordonne, régule et évalue leur action d'une part ; il assure l'encadrement des personnels rattachés hiérarchiquement d'autre part. Il représente en interne et en externe le directeur général des services.

Dans le périmètre d'attributions qui lui est confié, il assure la structuration et l'animation des fonctions supports, assume les actes de gestion délégués et le pilotage des dossiers et projets transversaux ou stratégiques confiés et il en

rend compte. Dans ce cadre, il signe les circulaires de gestion et les certificats, attestations ou tout autre document nécessaires à l'activité des services.

Le directeur général des services adjoint participe aux instances de l'établissement et plus particulièrement au Conseil d'administration, au Comité social d'administration, à la F3SCT et à la conférence des directeurs de composante.

Article 2 : Dans le domaine des ressources humaines et de la relation sociale

Dans la limite de ses attributions, et dans le champ des ressources humaines et de la relation sociale, délégation est donnée à Nicolas BOISTAY, directeur général des services adjoint, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- 1°. Les actes de qualification des accidents de travail et maladies professionnels imputable au service ;
- 2°. Les arrêtés de radiation des cadres et d'admission à la retraite ;
- 3°. Les arrêtés de composition des jurys de concours ITRF ;
- 4°. Les contrats et avenants des personnels BIATSS et des personnels enseignants ;
- 5°. Les arrêtés portant détachement, délégation, disponibilité et mise à disposition des personnels BIATSS et enseignant ;
- 6°. Les arrêtés portant réintégration après détachement, délégation, disponibilité et mise à disposition des personnels BIATSS et enseignants ;
- 7°. Les arrêtés de nomination des enseignants associés et enseignants invités ;
- 8°. Les arrêtés de classement des personnels enseignants ;
- 9°. Les arrêtés portant congé pour recherches ou conversion thématique (CRCT), congé pour projet pédagogique (CPP) et éméritat ;
- 10°. Les arrêtés de mutation et de nomination de personnels BIATSS et enseignants ;
- 11°. Les arrêtés de prolongation de stage et de titularisation des personnels enseignants et BIATSS ;
- 12°. Les états de services des cadres en période de congés ;

Article 3 : Dans le domaine des finances

Dans la limite de ses attributions, et dans le champ des finances, délégation est donnée à Nicolas BOISTAY, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

1. Les ordres de mission et les autorisations administratives de déplacement en France, en outre-mer et à l'étranger de l'encadrement supérieur et de l'équipe de direction ;
2. Les actes d'engagement juridique et certification de services fait des dépenses ;
3. Les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée, dans la limite d'un montant de 50.000 euros HT ;
4. Les arrêtés de régies d'avances et/ou de recettes ;
5. Les justificatifs de dépenses dans le cadre des conventions privées ;

Article 4 : Dans le domaine institutionnel

Dans la limite de ses attributions, et dans le champ des finances, délégation est donnée à Nicolas BOISTAY, directeur général des services adjoint, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

1. Les actes liés au fonctionnement des instances internes à l'établissement (notamment Comité social d'administration, Comité électoral consultatif, Commission des structures, ...) ;
2. Les actes liés à l'organisation des élections aux différents conseils de composantes, des commissions et des instances représentatives des personnels ;

Article 5 : Dans le domaine administratif

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Nicolas BOISTAY, directeur général des services adjoint, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

1. Les conventions individuelles de stage, les conventions de tutorat ou de monitorat, les conventions de scolarité à l'étranger, les conventions de formation continue, les conventions de formation à distance ;
2. Les fiches de services prévisionnels et finalisés des enseignants-chercheurs et des enseignants, dans les services ;
3. Les autorisations administratives de déplacement ;

Article 6 : Absence et/ou empêchement

§1 En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas BOISTAY, directeur général des services adjoint, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Anne-Laure JOUTEUX, directrice des ressources humaines et de la relation sociale à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents visés à l'article 2.

§2 En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas BOISTAY, directeur général des services adjoint, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Catherine MACHARD, directrice des affaires financières à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents visés à l'article 3.

Article 7 : Publicité et exécution

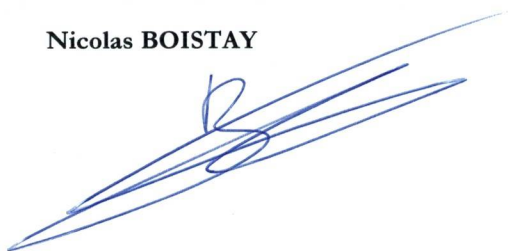
Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 11 février 2025

Le délégataire principal,

Nicolas BOISTAY



Le(s) délégataire(s) secondaire(s),

Anne-Laure JOUTEUX



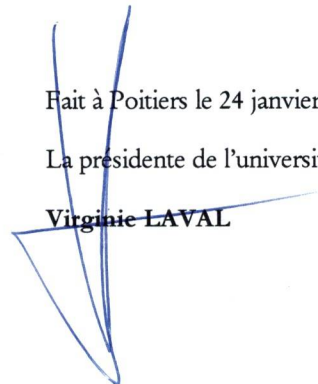
Catherine MACHARD



Fait à Poitiers le 24 janvier 2025

La présidente de l'université,

Virginie LAVAL



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

12/02/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.